

Délibération N° 20260625-10

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sylvain SALIGOT, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, Viviane TORNE, Stephen GAYE-METOU, Sarah GRANDSIMON, Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Jean-François RABAUD donnant procuration à Viviane TORNE
Mélissa PUJO-MENJOUET donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET
David MAPPA donnant procuration à Aurore VILLE
Etienne LAY

Secrétaire de séance : M. David LAFFAILLE

Objet : MODIFICATION DU BAIL CB 42.43 A LA MONGIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire propose de modifier le bail sur les parcelles CB 42 et CB 43 à La Mongie pour concéder l'accession sur les murs, avec un loyer annuel modifié de 3 312 € à partir du 1er janvier 2027 mais indexé depuis le 1er janvier 2021.

Maître Pierre STRZALKOWSKI, notaire à Ondres, sera chargé de rédiger l'acte.

Il est proposé de modifier le bail selon les modalités présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Article 1^{er}** : approuve la modification du bail sur les parcelles CB 42 et CB 43 à La Mongie pour concéder l'accession sur les murs, avec un loyer annuel modifié de 3 312 € à partir du 1er janvier 2027 mais indexé depuis le 1er janvier 2021.
- **Article 2** : mandate Maître Pierre Strzalkowski, notaire à Ondres (40), pour l'établissement de l'acte authentique et de tous documents utiles,
- **Article 3** : charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, pour signer l'acte authentique et tous documents utiles.

Date affichage : 02/07/2026

Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

